



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



**Comité Technique de Réseau du 6 juillet,
ce qu'il convient d'en retenir :**

Dans un contexte lourd faisant suite aux échéances électorales et laissant planer des doutes sur des sujets qui nous tiennent à cœur comme le PPCR dont les décrets réglant sa mise en place pour le cadre A ne sont toujours pas parus, ce CTR comportait de nombreux points à son ordre du jour :

- 1) Le report du prélèvement à la source d'une année qui sera mise à profit pour établir un audit par l'Inspection Générale des Finances.
- 2) La gestion a distance par les SPFE et SDE des stocks de paiements fractionnés et différés relevant de la compétence des SIE et/ou des ex pôle d'enregistrement.
La direction envisage de concentrer les stocks sur certains SIE seulement, dans les directions importantes.
- 3) Le transfert du recouvrement des impositions sur les revenus de capitaux mobiliers de la Recette des non-résidents vers les SIE et la DGE.
- 4) L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par les organisations syndicales.
- 5) La modification des règles de compétences pour la gestion des amendes et condamnations pécuniaires et précisions sur les rôles des services Toulouse Amendes et Rennes TCA.

La CFTC DGFIP n'étant pas membre du CTR, ne peut donc pas exprimer dans cette instance ses avis sur les sujets présentés.

Elle réitère néanmoins son avis négatif sur le prélèvement à la source dans le dispositif tel que celui qui est présenté, instaurant un collecteur privé (l'employeur) au cœur de la véritable usine à gaz qu'il a fallu construire tout autour... une obligation de mensualisation eût été plus simple dans le cadre d'un impôt aussi compliqué que le nôtre...en particulier lorsqu'on ne souhaite pas en modifier les règles d'assiette.

La CFTC DGFIP restera vigilante sur toutes les créations de nouvelles structures ou transferts de tâches qui vont toutes dans le sens de la concentration des missions et de la concentration des structures, amplifiant la destruction du maillage territorial de notre réseau et la création de déserts administratifs.

Enfin, la CFTC DGFIP sera respectueuse des nouveaux cadres d'utilisation des TIC, comme elle l'a toujours été jusqu'alors.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com